



Commerces Dev Eco
SS

n°2026- 224

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 19 MAI 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 27 MARS 2026

OBJET : Convention d'occupation du domaine public pour l'accueil d'un food-truck au parc du val Ombreux

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency a reçu une candidature spontanée de la part de Mme Sandra GOT, pour l'installation d'un food-truck au parc du Val Ombreux dont la ville est propriétaire, dans le cadre de la Fête de la Nature qui s'y déroulera le 23 mai,

CONSIDERANT qu'aux termes d'un avis de publicité, aucune manifestation d'intérêt concurrente n'a été réceptionnée par la ville,

DECIDE

Article 1 : la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec Mme Sandra GOT, pour l'accueil d'un food-truck au sein du parc du Val Ombreux le 23 mai 2026,

Article 2 : cette convention d'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance journalière de 10,40€ (dix euros et quarante centimes),

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 4 : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- Madame la Comptable assignataire de Montmorency



Le Maire,

Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19/05/2026
Mis en ligne et/ou notifié le : 19/05/2026
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 19/05/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260519-DEV2026DEC224-AI
Date de réception préfecture : 19/05/2026